



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 13/2018
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Madame Isabel Jerbia , au nom du
groupe socialiste, "Ligne 215: Un arrêt pour nos séniors et
nos commerçants!"**

Séance de la commission

Date	Mercredi 23 mai 2018, à 20h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°201

Vevey, le 2 mai 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le postulat susmentionné a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2017, pris en considération et renvoyé directement à la Municipalité.

Madame Isabel Jerbia demande aux autorités l'ajout d'un arrêt de bus sur la ligne 215 à proximité du centre commercial «Des Deux gares » et ce pour faciliter l'accès des clients aux nombreux commerces. En effet, actuellement aucun arrêt n'existe entre « Vevey Poste » et « Moulins » sur le pont de Corsier.

Contexte

Lors de sa séance du 27 novembre 2017, la Municipalité a chargé la Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement durable, d'étudier et de proposer une solution au postulat de Mme Jerbia.

Pour rappel, la ligne 215 a été mise en fonction en décembre 2016 et permet de desservir - à une cadence de 20 minutes durant les heures de pointes et 40 minutes durant les heures creuses - les zones industrielles de la Veyre et Rio Gredon en les rendant plus proches des centres de Vevey et de St-Légier.

Pour répondre à ce postulat la DU a réuni les éléments de réponse reçus de la part de la DAIE, la DEP, l'ASR et des VMCV.

Réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia

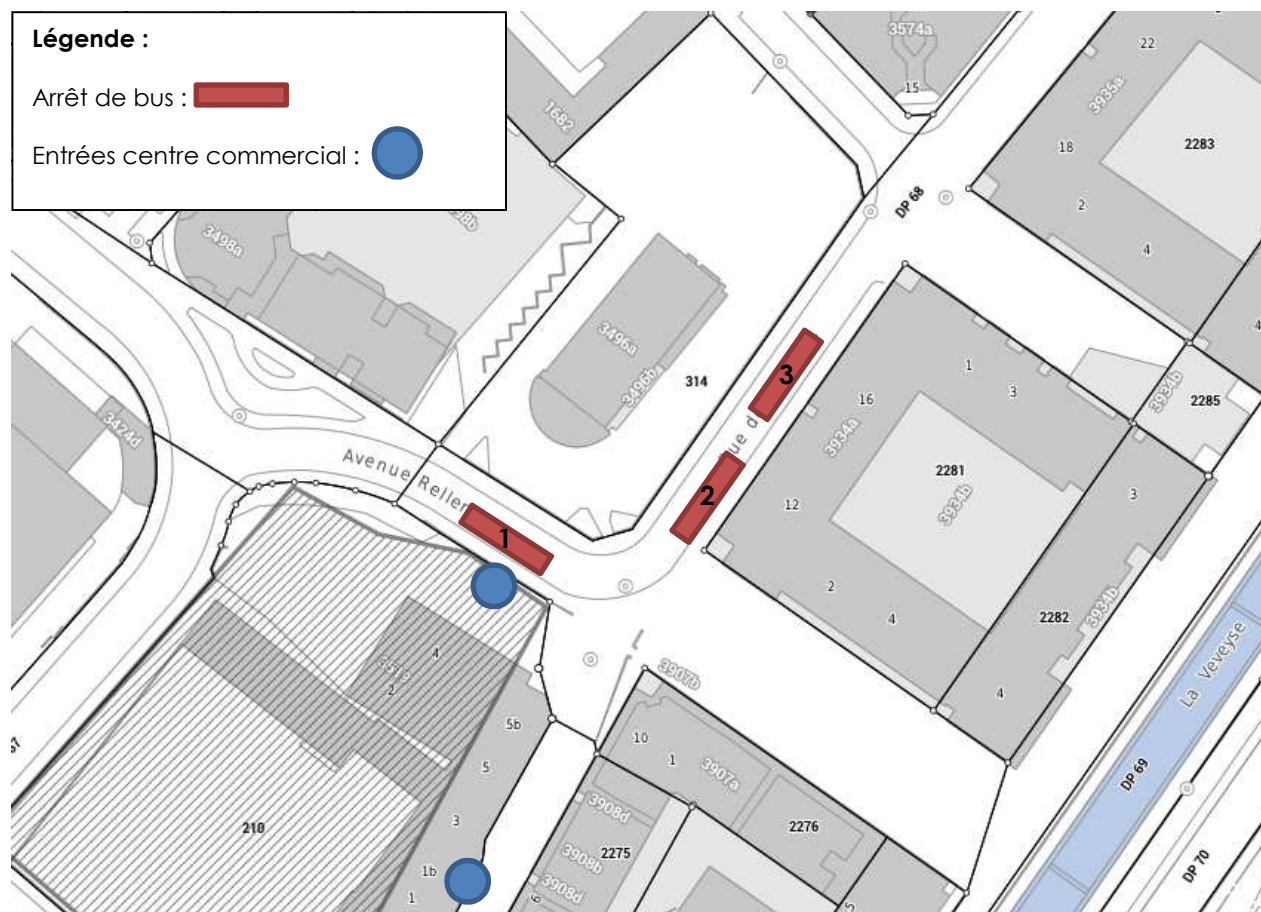
1) Discuter avec les VMCV la possibilité d'ajouter un arrêt sur ce tronçon de ligne

Le 8 février 2018, la DU, l'ASR, la DAIE et les VMCV se sont retrouvés sur place avec un bus de ligne pour tester trois possibilités pour la création d'un nouvel arrêt à proximité du centre commercial. Ceci selon les critères suivants :

- La largeur du trottoir pour permettre l'accès du bus aux personnes à mobilité réduite (ci-après PMR)
- La hauteur du trottoir pour un accès PMR au bus
- La possibilité d'un abri aux intempéries pour le bus
- La proximité avec le centre commercial

Les arrêts étudiés et testés selon les critères ci-dessus sont les suivants (cf. annexe) :

- Arrêt n°1 : Avenue Reller, à l'arrière du centre commercial
- Arrêt n°2 : Rue des Moulins 12
- Arrêt n°3 : Rue des Moulins 14-16



Suite à ces tests, un comparatif des trois arrêts a été réalisé. L'arrêt qui répond au plus grand nombre de critères est l'arrêt n°3, devant les Moulins 14-16.

	Accès PMR (largeur trottoir)	Hauteur trottoir	Couvert (intempéries)	Proximité commerce
Proposition Arrêt n°1				+++
Proposition Arrêt n°2				++
Proposition Arrêt n°3				+

En effet, la largeur et la hauteur du trottoir sont suffisantes pour permettre à une personne à mobilité réduite de sortir facilement du bus. De plus, le surplomb du bâtiment permet d'avoir un couvert naturel pour les usagers attendant le bus, en cas d'intempérie. Le seul bémol, par rapport aux deux autres arrêts, est la distance un peu plus longue à parcourir pour accéder au centre commercial.

La création du nouvel arrêt sur la ligne 215, nommé « Vevey, Ateliers », est prévue pour qu'il soit intégré dans le nouvel horaire de décembre 2018. L'horaire de la ligne 215 ne sera pas modifié car il est prévu une halte n'excédant pas les 30 secondes.

Les différents travaux nécessaires à la création de ce nouvel arrêt sont pris en charge par les différents services communaux compétents ainsi que par ASR et les VMCV, dans le cadre de leurs budgets courants.

2) Aménager certains arrêts de bus avec des bancs et des couverts

La question de l'aménagement des arrêts de bus sera traitée dans le cadre du plan directeur des mobilités douces, actuellement en cours d'étude. En effet, certaines mesures de cette étude sont axées sur le type d'aménagements souhaités aux arrêts de bus selon, entre autres, leur fréquentation.

3) Etudier la possibilité de rajouter des billetteries à certains arrêts

La question de l'ajout de billetteries est en discussion au sein du conseil d'administration des VMCV. En effet, une étude est en cours sur différentes variantes de billetteries souhaitées à l'avenir (par exemple avec ou sans monnaie), mais pour le moment aucune stratégie n'a été définie.

Conclusion

Au vu des éléments précités, la Municipalité relève que l'étude pour la création d'un nouvel arrêt de bus sur la ligne 215 au niveau du centre commercial Des-deux-gares soulevée dans le postulat peut être satisfaite et réalisée prochainement. Le nouvel arrêt entrera en fonction à la mi-décembre 2018 lors du passage au nouvel horaire des transports publics suisses. Elle tiendra informée le Conseil communal sur la question des aménagements des arrêts de bus.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n°13/2018 , du 17 mai 2018, concernant la « Réponse au postulat de Madame Isabel Jerbia , au nom du groupe socialiste, "Ligne 215: Un arrêt pour nos seniors et nos commerçants!" »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de le considérer comme réglé.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : M. Jérôme Christen